

# Le printemps du peuple ouvrier



■ Michèle RIOT-SARCEY

## **LE PROCÈS DE LA LIBERTÉ**

*Une histoire souterraine du XIX<sup>e</sup> siècle en France*

Paris, La Découverte, 2016, 360 p.

Enseignante d'histoire contemporaine et d'histoire du genre à l'université Paris-VIII-Saint-Denis et membre du comité de rédaction de la *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, Michèle Riot-Sarcey est une spécialiste reconnue du XIX<sup>e</sup> siècle politique, des utopies et du féminisme<sup>1</sup>. Avec Maurizio Gribaudi, elle a déjà publié *1848, la révolution oubliée* (La Découverte, 2008, 2010), dont *Le Procès de la liberté* peut se lire comme un prolongement.

Contrairement à la Commune de Paris, la révolution de 1848 n'a pas marqué durablement l'imaginaire – et encore moins la mythologie – du mouvement ouvrier<sup>2</sup>. Si les massacres du 22 au 26 juin sont bien connus, les journées de février – du 22 au 25 – et les épisodes qui se déroulèrent entre ces deux dates bénéficient rarement d'une attention digne de leurs caractères fondateurs. Tout au plus, et jamais sans trop s'attarder, évoque-t-on le communisme d'inspiration chrétienne d'Étienne Cabet (1788-1856), les fantaisies saint-simoniennes ou les utopies fouriéristes, plus rarement le socialisme républicain de Pierre-Henri Leroux (1797-1871) ; et encore plus rarement, ce peuple de Paris, ouvriers, journaliers, portefaix, compagnons, domestiques, artisans et petits boutiquiers tenant échoppe, cette sans culotterie en somme qui, en 1830 déjà s'insurgeait, armes à la main et au nom d'idéaux hérités de leurs pères : l'esprit de liberté, l'égalité entre tous – qu'elle soit sociale, économique, juridique ou politique – et, ne l'oublions pas, la fraternité dans les mœurs sans laquelle rien de tout cela ne serait possible, avec en toile de fond, de manière explicite, l'idée que le principe de libre association devait constituer l'assise de toute démocratie (directe). Et pourtant, nous dit Michèle Riot-Sarcey, la « révolution oubliée » de 1848 porte en elle une dimension libertaire qui ne sera pas vraiment reconnue par

---

<sup>1</sup> Signalons, parmi ses ouvrages, *La Démocratie à l'épreuve des femmes : trois figures critiques du pouvoir, 1830-1848* (Désirée Vêret, Jeanne Deroin, Eugénie Niboyet) (Albin Michel, 1994), *Le Réel de l'utopie* (Albin Michel, 1998) et *Histoire du féminisme* (La Découverte, 2002, 2015).

<sup>2</sup> C'est pourtant à l'occasion de cet événement que le drapeau rouge s'imposa comme emblème du socialisme. On lira, à ce propos, la brochure de Maurice Dommanget, *La Révolution de 1848 et le drapeau rouge*, publiée par Spartacus en 1948.

les organisations « d'avant-garde » qui, au lendemain de sa défaite, parleront au nom « du peuple ouvrier », transformant en abstraction ce qui fut sa réalité : l'autonomie dont elle fit preuve, sa capacité d'auto-organisation (les associations) et l'héroïsme de ses combattants sacrifiés sur l'autel de la République bourgeoise – celle que Thiers rétablira en 1871 en massacrant, une fois de plus, le petit peuple des faubourgs. La Sociale, la République sociale, sera une aspiration vivante, mais noyée dans le sang des massacres (juin 1848 et mai 1871) qui borneront sa route. Au-delà du simple romantisme de la barricade et du Paris insurrectionnel, l'enjeu politique d'une démocratie ouvrière demeurera, pour les syndicalistes révolutionnaires du début du siècle suivant un modèle à suivre ou – diront certains – à réinventer, malgré la pesanteur d'un appareil doctrinal de plus en plus grisé par sa propre capacité à produire une théorie qui prendra le pas, presque en terme d'horizon eschatologique, sur une réalité réifiée, érigeant l'histoire en juge suprême<sup>3</sup>.

De 1791<sup>4</sup> à la Commune de Paris de 1871, en passant par l'insurrection lyonnaise de 1834 – cette « révolte des canuts » qui fut l'un des premiers grands mouvements sociaux de remise en cause des nuisances de la grande industrie triomphante –, se développe un cycle révolutionnaire dont les élans et les espoirs nourriront, jusqu'à la défaite de la révolution espagnole de 1936<sup>5</sup>, l'imaginaire de ceux qui luttèrent pour établir les conditions de son exercice. Un cycle qui lia, pour son honneur, la revendication de la liberté à la résolution de la question sociale. Car, si la liberté relevait d'une dimension individuelle, elle était aussi comprise comme devant être l'expression d'une pratique collective propre à assurer l'exercice de l'autonomie ouvrière. Ni Dieu ni maître, « ni César ni tribun ». Avant que le désir de « liberté » ne devienne, comme aujourd'hui, un argument marketing, un slogan utilisé aussi bien par les marques que par les professionnels de la politique, l'aspiration à la liberté fut au cœur des luttes pour l'émancipation sociale, son moteur en quelque sorte. Leur faiblesse fut de s'en remettre à l'État et de faire trop peu de cas des forces considérables que l'économie capitaliste était capable de mettre en œuvre pour dominer et assujettir le social à sa seule finalité : l'enrichissement des détenteurs du capital alors en pleine expansion<sup>6</sup>. À la liberté universelle – qui pourrait s'exercer individuellement et

---

<sup>3</sup> Produit des défaites successives du mouvement ouvrier, le fétichisme de la théorie agira, en effet, comme instrument de pouvoir et fin en soi. Il nourrira, parfois jusqu'à la caricature, des controverses idéologiques provoquant schismes et ruptures au sein des éléments les plus combattifs de la lutte sociale. Et ce jusqu'à déposséder le mouvement ouvrier de son autonomie au profit de la logique partidulaire de ses appareils bureaucratiques.

<sup>4</sup> La Constitution du 3 septembre 1791 reconnaît comme un droit naturel et civil la liberté des citoyens à se rassembler.

<sup>5</sup> La révolution (bourgeoise) exerça son pouvoir en procédant, au nom des intérêts suprêmes de la Nation menacée, à une déification de l'État. Lors même qu'ils avaient largement contribué à vaincre la réaction royaliste soutenue par des puissances étrangères, les « enragés », les « hébertistes » et l'ensemble du mouvement populaire furent les principales victimes de ce mouvement de restauration étatique. Le même scénario se reproduira, peu ou prou, lors de la révolution belge de 1830 et lors des « printemps des peuples » de 1848 (royaume des Deux-Siciles, royaume lombard-vénitien, États italiens, Confédération germanique, royaumes de Prusse et de Bavière, Empire austro-hongrois...). Du 19 juillet 1936 au 1<sup>er</sup> avril 1939, en Espagne, les défenseurs de l'ordre bourgeois républicain répriment, avec l'aide précieuse des staliniens, les forces révolutionnaires – ouvrières et paysannes – qui se sacrifient, au sens propre du terme, sur les fronts d'Aragon et de Catalogne.

<sup>6</sup> C'est à partir de 1848 que seront créés les premiers grands établissements de crédit, comme le Comptoir d'escompte de Paris (mars 1848). Les années suivantes verront éclore

collectivement dans un souci de justice, dans l'honneur auquel chaque membre de la communauté a le droit – répondit la liberté d'entreprendre et de s'enrichir au détriment des plus faibles, un alibi en somme. La question qui traversa le siècle fut celle du pouvoir politique, négligeant le fait que, l'économique écrasant le social, il se mettait à son service. Là se situe sans doute la cause des défaites successives du mouvement ouvrier qui, faute d'en avoir, plaça cette question au cœur de ses aspirations. En abandonnant aux ambitions politiciennes le soin de parler et d'agir à sa place, il s'en remittra à la régulation du marché, s'aliénant ainsi au salariat – comme s'il suffisait qu'il fût juste, encadré par des lois, pour qu'il ne soit pas la substance de la valeur d'échange qui, à la fin de ce siècle, établira son absolu et incontestée domination, jusques et y compris dans l'intimité du travailleur, fût-il syndiqué. D'où venait l'illusion que l'on pouvait composer avec lui, lui faire entendre raison en somme ?

L'accès à la liberté de toute la communauté humaine – le genre humain<sup>7</sup> – sera écrasé sous le rouleau compresseur de la révolution industrielle et de la philosophie du progrès. L'idéal qu'incarna le progrès technique, un idéal qui fut aussi celui du mouvement ouvrier des décennies suivantes, se substitua à cet autre idéal, celui d'une liberté universelle construite sur les fondements d'une fraternité et d'une égalité inaliénables. Le ralliement de ses théoriciens à cette conviction entraînera la soumission au fétichisme de la marchandise. C'est la liberté individuelle, avantageuse pour la domination du capital, qui justifia que l'on évinça la liberté collective consubstantielle à l'égalité, la justice et l'honneur pour tous. Les associations ouvrières en percevaient très clairement la menace. L'individualisme favorisant, selon leur propre terme, la « décomposition sociale »<sup>8</sup>, elles pressentaient à quel point cette « liberté » était favorable à l'enrichissement du plus petit nombre, mais deviendrait, dans un contexte de paupérisation croissante (les années 1840 furent terribles pour le prolétariat), une source d'oppression pour la grande masse des ouvriers<sup>9</sup>.

---

d'importants établissements bancaires, comme le Crédit industriel et commercial, en 1859, et le Crédit lyonnais, en 1863 [Jean Rivoir, *Histoire de la banque*, PUF, 1991].

<sup>7</sup> En 1843, Marx affirmait « qu'être radical, c'est saisir les choses à la racine, mais la racine, pour l'homme, c'est l'homme lui-même. » [« Pour une critique de la philosophie du droit de Hegel », in : Karl Marx, *Philosophie*, édition préparée et annotée par Maximilien Rubel, Gallimard-Folio, 1982.]

<sup>8</sup> *Manuel des associations ouvrières*, rédaction d'un délégué (anonyme), publié en 1850.

<sup>9</sup> Le 22 mars 1841, François Guizot (1787-1874), ministre de l'Instruction publique de Louis-Philippe, fit voter une loi limitant le travail des enfants – qui se voyait par là même, à certaines conditions, cyniquement autorisé. Malgré cela, de nombreux détracteurs de cette loi de régulation estimèrent qu'interdire le travail des enfants reviendrait à « sacrifier l'industrie ». Lors des débats, le député Taillandier affirmera même qu'une réglementation en la matière nuirait « aux enfants » ainsi qu'à leurs familles au prétexte que « cette diminution de salaire se fera sentir sur la nourriture ». Considérant que le maigre salaire des enfants constituait un appoint indispensable pour les familles ouvrières – vers 10 ans, « un enfant gagne à peu près ce qu'il coûte à sa famille », notait le docteur Villermé (1782-1863) dans son *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie* [réédité sous le titre *Tableaux de l'état physique et moral des salariés en France*, La Découverte, Paris, 1986] –, les contempteurs de la nouvelle législation s'exprimaient, en quelque sorte, au nom du « bien-être des familles ». Cette volonté de réguler le procès d'exploitation capitaliste suscita chez les dirigeants et les industriels de l'époque un vif rejet que justifiait, à leurs yeux, leur opposition à toute intervention de l'État dans une relation qu'ils présentaient, au nom de la liberté d'entreprendre, comme devant n'être que de gré à gré.

Dans ce processus historique, à l'ère des révolutions, la liberté n'aura cessé d'être encadrée et contrôlée, rognée et finalement réduite à l'exercice du pouvoir économique.

Tandis que le « libéralisme » prônait la libre soumission, le socialisme dans sa forme moderne tel qu'il émergea dans les décennies qui suivirent, notamment sous l'influence de Blanqui, privilégia le « parti » d'une avant-garde conspirationniste qui captera les instances du pouvoir aux profits de ses membres et permit à certains de faire une carrière politique. En oubliant que la liberté ne se donne ni ne se délègue, mais se conquiert, « dans le lieu même de l'exploitation, de l'oppression et de l'aliénation de la personne humaine », il trahira l'aspiration des révolutionnaires de ces temps héroïques, mais oubliés.

**Jean-Luc DEBRY**

*Février 2016*

<http://acontretemps.org/spip.php?article592>

## AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE

Les combattants républicains ont lu avec une douleur profonde la proclamation du Gouvernement Provisoire qui rétablit le coq gaulois et le drapeau tricolore.

Le drapeau tricolore imaginé par Louis XVI a été illustré par la Première République et par l'Empire; il a été déshonoré par Louis-Philippe.

Nous ne sommes plus d'ailleurs ni de l'Empire ni de la Première République. Le peuple a arboré la Couleur Rouge sur les barricades de 1848; qu'on ne cherche pas à la flétrir.

Elle n'est rouge que du sang généreux versé par le Peuple et la Garde Nationale.

Elle flotte étincelante sur Paris, elle doit être maintenue.

Le Peuple victorieux n'amènera pas son pavillon.

AFFICHE DE BLANQUI

(Cette affiche fut lacérée  
et est introuvable).